



Avertissement

Cette publication s'appuie sur des données provisoires. Les indices qui y figurent sont calculés sur un champ restreint d'observations de prix et à partir d'estimations des évolutions de certains tarifs non encore disponibles. Les résultats définitifs seront publiés le 15 octobre 2021. En conséquence, les indices provisoires ne doivent pas être utilisés pour des revalorisations contractuelles.

Des informations complémentaires sont disponibles dans l'encadré « Pour en savoir plus ».

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 2,1 % en septembre 2021, après +1,9 % le mois précédent. Cette hausse de l'inflation résulterait d'une accélération des prix des services et de ceux de l'énergie. Les prix des produits manufacturés et – dans une moindre mesure – de l'alimentation et du tabac ralentiraient.

Sur un mois, les prix à la consommation se replieraient de 0,2 %, après +0,6 % en août. Les prix des services se contracteraient nettement, en lien avec le repli saisonnier des prix de certains services liés au tourisme. Ceux de l'alimentation reculeraient dans le sillage des prix des produits frais. Les prix du tabac seraient en légère baisse et ceux des produits manufacturés ralentiraient. En revanche, les prix de l'énergie accéléreraient.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 2,7 % après +2,4 % en août. Sur un mois, il reculerait de 0,2 % après +0,7 % le mois précédent.

Indices des prix à la consommation

Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2015

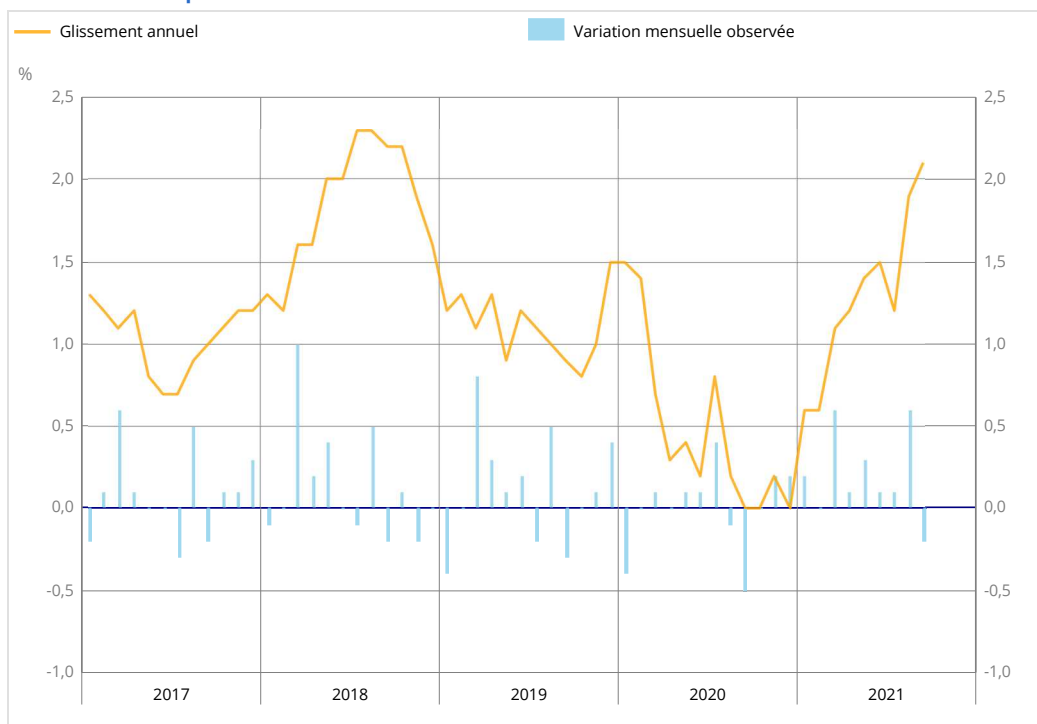
	Pondérations 2021	septembre 2020	août 2021	septembre 2021 (p)
Ensemble IPC*	10000	0,0	1,9	2,1
Alimentation	1785	0,9	1,3	1,0
- Produits frais	261	2,3	6,8	4,6
- Autre alimentation	1524	0,7	0,4	0,3
Tabac	243	13,7	5,1	4,8
Énergie	746	-8,0	12,7	14,4
Produits manufacturés	2501	-0,2	1,1	0,4
Services	4725	0,6	0,7	1,5
Ensemble IPCH**	10000	0,0	2,4	2,7

(p) données provisoires

*: indice des prix à la consommation

** : indice des prix à la consommation harmonisé

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Champ : France hors Mayotte

Source : Insee - indices des prix à la consommation

Pour en savoir plus

En septembre, les prix manquant, parce qu'ils n'ont pas pu être relevés ou parce que les produits ne sont plus vendus, ont été imputés conformément aux directives européennes. Ils représentent 2 % du panier de l'IPC.

Définition : l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est utilisé pour les comparaisons entre membres de l'Union européenne. Il est calculé pour tous les ménages, en France hors Mayotte. La principale différence entre l'IPCH et l'IPC porte sur les dépenses de santé : l'IPCH suit des prix nets des remboursements de la sécurité sociale tandis que l'IPC suit des prix bruts.

Publication des résultats définitifs : le 15 octobre 2021 à 8h45

Prochaine parution : le 29 octobre 2021 à 8h45

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier
ISSN 0151-1475